

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Lionnel PICHON, Maire, pour une réunion ordinaire.

Présents : Mmes et MM. Lionnel PICHON, Clotilde LOISON, Dany JOUSSELIN, Karine MONIERE, Jean-Luc BRINET, Maryline GENERO, Christophe LAURENT, Marie LE GARREC, Etienne GAULTIER, Astrid DEVOUCOUX, Pascal JOUSSELIN, Christelle GIRARDEAU, Ludovic CARTIER, Katy PERONNET, Bastien CARPENTIER, Sébastien MORISSEAU, Clara Rodrigues

Absents : Anne-Marie DELALANDE, pouvoir à Sébastien MORISSEAU

Jean-Luc BOURDILLON, pouvoir à Clara RODRIGUES

Secrétaire de séance : Marie LE GARREC

Date de convocation : 16 mars 2026

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire indique au conseil qu'en vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Il propose la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

décide par 15 voix pour et 4 voix contre la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en séance
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Lionnel PICHON

La secrétaire de séance,
Marie LE GARREC



Certifié exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 26/03/2026
Et publication le 26/03/2026
Le maire,
Lionnel PICHON

